



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20/06/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 03/07/2018

SEANCE DU 26 JUIN 2018

Délibération n° D-2018-246

Création d'un emploi temporaire - Responsable des activités
réglementaires à la Direction Gestion Urbaine et réglementaire

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire - Responsable des activités réglementaires à la Direction Gestion Urbaine et réglementaire

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Direction de la Gestion Urbaine et Réglementaire (DGUR) va devoir faire face à un accroissement d'activité, notamment en ce qui concerne le volet réglementaire.

Le poste à occuper portera sur les missions de responsable des activités réglementaires, qui portent sur la mise en œuvre des pouvoirs réglementaires dans les domaines suivants : commerces, débits de boisson, sécurité et accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), fourrière et taxi.

Les missions du poste sont notamment les suivantes :

- animation et coordination des activités du service pour renforcer la transversalité,
- appui technique et juridique de la direction, sécurisation des procédures,
- conseil technique auprès des élus
- suivi de la délégation de service public des Halles,
- mise en œuvre des procédures, outils, tableaux de bord d'activité et de gestion,
- participation aux réunions en lien avec le service,
- coordination des relations avec les partenaires (Direction Départementale des Territoires, préfecture, ...) et les autres directions et services de la Ville
- veille réglementaire
- soutien à la direction dans le cadre du projet d'organisation et de préparation budgétaire.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un poste de Responsable des activités réglementaires de la DGUR, rémunéré sur l'une des grilles indiciaires suivantes : attaché territorial, attaché territorial principal, Ingénieur territorial, Ingénieur territorial principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de Responsable des activités réglementaires de la DGUR, sur la base de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

